Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Mission nationale de veille et d'information

2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

I. LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RESEAU DES REFERENTS LAÏCITE ET CITOYENNETE 4

A. Composition et mobilité du réseau des RLC 4

B. Animation du réseau des RLC 4

II. PARTICIPATION A LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION 5

A. La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation 5

B. Dynamique partenariale impulsée par la PJJ 6

C. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire 7

III. UNE MISSION QUI S'ADAPTE A UN CONTEXTE EVOLUTIF 9

A. Analyse du phénomène de radicalisation 9

B. Focus sur les mineurs étrangers 11

D. La situation des mineurs de retour de zone 12

IV. ÉVOLUTION DE LA MISE ŒUVRE DE LA MISSION « LAÏCITÉ/CITOYENNETÉ/RADICALISATION » 13

A. Une meilleure structuration de la mission en DIR et dans les territoires à travers l'appropriation des nouvelles notes DPJJ 13

B. Instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission 13

C. La relation entre le RLC et les établissements et services 15

V. ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION 16

A. Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés : la déclinaison de la note du 1er décembre 2020 16

B. Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes 16

C. Une année marquée par la mise en œuvre d'orientations concernant la laïcité et la neutralité 19

D. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes 22

VI. LA FORMATION 24

A. Déclinaison du plan de formation dédié 24

B. L'activité spécifique du site central de l'ENPJJ 25

C. Perspectives de formation pour 2022 26

D. La formation des RLC 26

E. Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels 27

VII. RECHERCHE 28

A. Les recherches sur les mineurs de retour de zone 28

B. La recherche-action sur l'appropriation des valeurs de la République et de la laïcité par des publics allophones 28
C. Les recherches pilotées au niveau DIR 28
VIII. INTERNATIONAL 29
A. Le Radicalisation Awareness Network (RAN) 29
B. Projets internationaux au sein des DIR 29
IX. BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PLAT 30
X. RAPPEL DES PRECONISATIONS POUR 2022 31

INTRODUCTION

La période de rédaction de ce 6ème bilan de la mission a été à nouveau impactée par la crise sanitaire, les RLC ont su réagir en réinventant certains processus de travail et s'adaptant par l'acquisition de nouvelles compétences pédagogiques notamment dans le domaine du numérique ou en investissant les sujets d'actualité comme les *fake news* qui se sont démultipliées avec la crise covid.

L'année 2021 a été par ailleurs placée sous le sceau de la laïcité et de la neutralité érigées en priorités gouvernementales par la loi du 21 aout 2021 confortant le respect des principes de la République, ainsi que la mise en place du comité interministériel de la laïcité en juillet 2021. Ces orientations sont venues conforter le rôle des référents laïcité et citoyenneté (RLC) de la PJJ qui inscrivaient déjà leurs actions depuis 2015 dans les missions fixées par la nouvelle loi. La DPJJ s'est par ailleurs engagée dans la déclinaison des préconisations du rapport de l'inspection générale de la Justice (IGJ) relative à l'application du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité dans les établissements et services de la PJJ et qui a permis la saisine du Conseil d'Etat sur la qualification des missions du SAH, saisine appelée de nos vœux depuis 2016. L'ensemble de ce corpus juridique ouvre de nouvelles perspectives de travail pour les mois à venir.

Le déploiement du CJPM a permis de consolider de nouveaux liens entre filière des missions éducatives et réseau des RLC en réaffirmant les enjeux de citoyenneté et d'adhésion aux valeurs de la République notamment à travers les peines de stage.

Enfin, le phénomène de radicalisation reste la préoccupation majeure de la mission, les nouvelles formes de radicalités politiques et sociétales nécessitent une attention particulière en terme de veille, de coordination partenariale et de formation des professionnels.

Le présent bilan dresse les actions entreprises en 2021 et les perspectives de travail pour les années à venir.

Pour rappel, Ce bilan annuel repose sur la synthèse des rapports d'activité des RLC interrégionaux, lesquels sont eux-mêmes basés sur l'ensemble des retours des RLC territoriaux. Les éléments figurant en italique dans le rapport sont des exemples d'actions ; ils ne sont pas exhaustifs.

I. LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RESEAU DES REFERENTS LAÏCITE ET CITOYENNETE

A. Composition et mobilité du réseau des RLC

Le réseau est composé de 74 RLC + 1 (création d'un poste supplémentaire de RLC DIR IDF/OM sur le PAE de la DIR).

En 2021, le *turn over* a été important, ce qui est dans la logique de mobilité d'une mission qui existe depuis maintenant 6 ans. 12 RLC DIR et DT ont quitté leurs fonctions sur la période de réalisation du bilan, compensé par 8 arrivées (plus la création du poste en DIR IDF/OM). Le nombre de postes vacants s'est maintenu comme chaque année à une moyenne de 4 postes à pourvoir. Après être resté très longtemps stable, le groupe des RLC DIR a été quasi renouvelé dans son ensemble en 6 ans.

La « CDIsation » des RLC contractuels en CDD depuis 6 ans, et désireux de poursuivre leur mission, a été proposée pour les RLC recrutés en 2016.

Par ailleurs, une RLC DT a été en congé maternité et une autre en longue maladie sur la période de réalisation du bilan.

Les vacances de postes ont été compensées, soit par une intervention directe de la RLC DIR en territoire (DIR Sud Est, Ile-de-France/Outre-Mer), ou par un relais organisé par les RLC DT de proximité (DIR Sud).

2 RLC DT ont été missionnés partiellement ou totalement sur d'autres missions d'encadrement en services, ce qui interroge beaucoup sur la déclinaison et la pérennité des missions des RLC sur ces territoires.

La MNVI a été sollicitée pour animer le groupe de travail organisé par la SDRHRS concernant la formation offerte aux CADEC et notamment le module spécifique prévu pour les CADEC accédant à un poste de RLC. Le groupe de travail était composé de 2 RLC DIR, de la RLC de l'ENPJJ et de 2 RLC DT et un directeur de service.

B. Animation du réseau des RLC

La poursuite de la crise sanitaire une année de plus a impacté la dynamique d'animation du réseau, obligeant à renoncer à l'organisation en 2021 d'un regroupement national et à basculer certaines réunions mensuelles nationales et en DIR en distanciel.

Pour autant, la formation annuelle des RLC proposée par l'ENPJJ a pu être maintenue (voir chapitre VI Formation) permettant au réseau de se retrouver au cours de cette année.

Les RLC DIR ont été particulièrement vigilants à maintenir le lien avec le réseau territorial notamment par l'organisation de déplacements des RLC DIR pour rencontrer les cadres des inter régions ou participer à l'animation d'évènements. Des temps de travail bilatéraux RLC DIR/DT ont été organisés dans plusieurs inter régions.

La MNVI a répondu à l'invitation de plusieurs DIR pour venir rencontrer les cadres et présenter les orientations nationales édictées en 2020 et 2021 (DIR Sud/ Sud Est / Sud-Ouest/ Grand Ouest/ Ile-de-France Outre-Mer / Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse).

II. PARTICIPATION A LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION

La politique publique de prévention de la radicalisation est globalement en place sur tous les territoires. Les directions territoriales (DT) de la PJJ et leurs RLC sont identifiés par les différents acteurs institutionnels et associatifs comme interlocuteurs incontournables dans la prévention et la prise en charge de la radicalisation et sont généralement invités à participer aux instances dédiées.

A. La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation

La PJJ participe de manière active aux différentes instances au niveau territorial en matière de prévention de la radicalisation. Cependant, ces instances adoptent des approches différentes selon les territoires et ne sont pas uniformisées :

- Certaines adoptent une approche plus sécuritaire, d'autres plus éducative et sociale dans l'accompagnement des familles ;
- La composition n'est pas la même d'un territoire à un autre (instabilité qui peut être aussi renforcée par un turnover des équipes) ;
- Le pilotage des instances n'est pas attribué à la même fonction (certaines sont pilotées par le préfet ou son directeur de cabinet ou le parquet) ;
- Le contenu peut évoluer (certaines instances ne traitent que de situations en lien avec la radicalisation violente djihadiste, d'autres traitent également d'autres types d'engagements violents comme l'ultra-droite) ;
- Enfin la fréquence des réunions varie fortement également.

De manière générale, depuis l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, un recentrage sécuritaire est constaté, avec une vigilance accrue portée sur les « signaux faibles » de la radicalisation.

Outre la participation aux CPRAF, CPRAF-R, GED et CLIR, les articulations avec les préfectures sont également incarnées par la place des RLC dans les commissions d'attribution des financements FIPDR, ainsi que dans certains territoires dans les Etats-majors de sécurité, quand un sujet à l'ordre du jour concerne la PJJ.

1. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)

La CPRAF demeure l'instance centrale de la politique publique de prévention de la radicalisation en ce qu'elle permet une coordination des acteurs dans les prises en charge et la recherche de solution en partenariat avec les acteurs locaux.

La quasi-totalité des départements ont une CPRAF et la PJJ y est la plupart du temps conviée. Les territoires ne réunissant plus de CPRAF sont très limités (Ardèche, Indre), tout comme ceux où la PJJ n'est pas conviée (Lot, Vienne, mais la PJJ a été intégrée suite à sa demande en 2022).

Une étude est actuellement conduite par le cabinet « ASDO Etudes » mandaté par le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) pour évaluer les dispositifs de prise en charge de personnes radicalisées et de leurs familles. 7 CPRAF ont composé le panel d'étude et les RLC des territoires concernés ont été conviés à un entretien pour participer à cette évaluation. La communication de cette étude est attendue pour la rentrée 2022.

Enfin, la MNVI a contribué aux travaux d'écriture de la doctrine relative au fonctionnement et aux objectifs des CPRAF du 7 avril 2022. Cette doctrine fixe le cadre des CPRAF afin de

parfaire la mobilisation de ce dispositif de prise en charge au cœur du maillage territorial, nécessaire à la prévention de la radicalisation.

2. La CPRAF restreinte (CPRAF-R) pour les mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

Depuis 2019 en concertation avec le PNAT, les territoires du 93 et du 78 se dessaisissent dès l'arrivée ou dans les jours suivant l'arrivée des enfants sur le sol français, en conséquence de plus en plus de territoires ont à connaître des prises en charge de mineurs de retour de zones. Jusqu'à ce jour, ces territoires n'ont pas systématiquement organisé des CPRAF restreintes régulières, souvent par méconnaissance des dispositions de l'instruction interministérielle du 23 février 2018.

Lorsque les territoires ont mis en place cette instance, la PJJ y tient alors une place prépondérante, notamment en raison de son rôle dans l'articulation de la prise en charge de ces mineurs mais également parce que la PJJ a été une des premières administrations à proposer des formations ouvertes aux partenaires institutionnels.

Afin de favoriser la tenue de ces instances indispensables à la coordination de la prise en charge des mineurs, la doctrine relative au fonctionnement des CPRAF-R a été revue dans la rédaction de la nouvelle instruction relative à la prise en charge des mineurs de retours de zones d'opérations de groupements terroristes du 21 avril 2022. Ainsi l'annexe 2 de la nouvelle instruction est consacrée à la CPRAF-R et fixe désormais le caractère obligatoire de la tenue de cette dernière dès lors qu'un mineur de retour de zone est présent sur le territoire. Elle doit se réunir dans la mesure du possible en amont de tout retour du mineur et à minima de manière trimestrielle.

3. Le groupe d'évaluation départemental (GED)

Pour rappel les missions principales du GED décrites par la circulaire du 14 décembre 2018 sont de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fait l'objet d'une évaluation opérationnelle. Le GED décide de l'inscription, de la suppression ou de la clôture des situations au Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT). Le GED oriente, après évaluation, vers la CPRAF. Ils sont présidés par les préfets et la Justice est représentée par les procureurs de la République et les assistants spécialisés radicalisation. Une habilitation confidentiel défense est requise et la PJJ y est rarement conviée. Néanmoins, lorsqu'une situation concerne un mineur, il est de plus en plus fréquent que le RLC soit convié (c'est le cas en Ardennes, Aube et Haute-Marne, Drôme, Loire, Nord et Somme-Aisne, Nièvre, Haute Saône, Saône et Loire).

4. La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)

Créées par la circulaire du 27 novembre 2019, les CLIR se sont développées en 2020. Elles se réunissent de façon très irrégulière selon les départements et les compositions sont spécifiques à chaque préfecture, la PJJ n'est pas systématiquement conviée.

La nouvelle circulaire relative aux CLIR du 14 janvier 2022 ne mentionne pas la présence de la PJJ au sein de cette instance. Pourtant, la participation de la PJJ favorise la connaissance de l'environnement de certaines familles ou mineurs et notamment s'ils fréquentent des lieux signalés et/ou contrôlés ce qui peut constituer un indicateur de vigilance pour les professionnels.

B. Dynamique partenariale impulsée par la PJJ

La poursuite de la crise sanitaire a impacté la dynamique partenariale en 2021, celle-ci s'est néanmoins maintenue avec les différents services de l'Etat (Cohésion sociale, Education nationale, Agence régional de santé, Conseils départementaux, etc.). Le partenariat semble

s'être notamment bien institutionnalisé en 2021 avec les ARS dans le cadre du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zone.

Au plan associatif, l'année 2021 a permis la consolidation de partenariats anciens et l'émergence de nouveaux partenariats. Dans la plupart des DT ces partenariats prennent la forme de projets éducatifs, qui font souvent l'objet de cofinancements (PLAT 1/FIPDR/ DRAC, etc.).

La convention nationale avec la LICRA a été renouvelée et un nouveau chargé de mission PJJ/LICRA recruté. Cela a permis de relancer cette collaboration. Un travail de rapprochement entre les DT et les sections locales de la LICRA et de clarification de l'offre de services dispensée par la LICRA est en cours sur l'ensemble du territoire.

Une convention nationale entre l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et la DPJJ a été conclue afin de formaliser la collaboration déjà engagée notamment au niveau de la région Centre-Est (voir V.B.2).

La DT Pyrénées orientales-Aude a fait appel à un nouveau partenaire pour l'accompagner dans ses prises en charge : l'Association méditerranée plurielle et Amitié Inter religieuse 66. Ce partenariat permet d'identifier au niveau territorial des référents cultuels pouvant intervenir en soutien des services dans le cadre des prises en charge. Cette association regroupe notamment des aumôniers de différentes confessions intervenant au Centre pénitentiaire de Perpignan ainsi qu'une médiatrice du fait religieux. La DT a également mobilisé ce partenaire afin d'organiser le 21 octobre 2021, la représentation de la pièce « J'ai rencontré Dieu sur Facebook » suivie d'un débat avec le sociologue spécialiste du salafisme Samir Amghar, à destination du public scolaire et PJJ.

Sur la DIR Grand Nord, un partenariat actif avec le réseau CANOPE s'est développé et a permis d'avoir accès à des formations, des webinaires et des projets pédagogiques.
Sur cette même DIR, afin de garantir l'effectivité de la formation des cadres et agents exerçant en CEF en matière de connaissance des phénomènes de radicalisation et de notions de laïcité, la DIR a sollicité l'association PREVANET. Cette association forme annuellement depuis 2019 les professionnels exerçant en CEF tant dans le service public que dans le SAH.

Une convention lie le CERCIL (situé à Orléans) aux deux DT PJJ du Centre Val de Loire, ce qui permet des actions de sensibilisation et la mise en place d'ateliers thématiques avec les jeunes. Le CERCIL a pour objectif d'expliquer le processus qui a conduit à la Shoah. A la fois musée, mémorial et centre de documentation, c'est un lieu de réflexion, de rencontre, ouvert au public pour que la mémoire reste vivante. Le Cercil propose aux mineurs confiés aux services et établissements de la PJJ différentes actions :

- *Des ateliers pédagogiques abordant les thèmes de la propagande, des identités multiples,*
- *Des visites thématiques et commentées du musée-mémorial,*
- *L'accueil de mineurs durant quelques jours dans le cadre d'une réparation pénale.*

Dans le Haut-Rhin, l'association APPUIS porte le dispositif « PJDR » (Programme Judiciaire de Prise en Charge des personnes soumises aux dérives radicales) qui accompagne les mineurs en risque de radicalisation ou suivi dans le cadre d'une procédure judiciaire pour apologie/AMT.

La DIR Ile-de-France et Outre-Mer en marge du procès des attentats du 13 novembre 2015 a noué un partenariat avec le Programme scientifique « 13-Novembre » aux fins de développer un projet sur ces thématiques en direction des professionnels PJJ et des partenaires.
Ce projet dénommé « Mémoire et Attentats » a débuté en 2022 et repose sur plusieurs phases afin de traiter la question de la construction de la mémoire individuelle et collective à la suite d'évènements traumatiques.

C. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

Les juridictions et l'administration pénitentiaire demeurent les interlocuteurs privilégiés des services PJJ en matière de prévention de la radicalisation. Les RLC collaborent dans le cadre de « cellules justice » organisées en amont des CPRAF, avec les assistants spécialisés radicalisation (ASR) auprès des TJ ou encore avec les Procureurs de la République, les directeurs fonctionnels du SPIP et les directeurs d'établissements pénitentiaires. Néanmoins, plusieurs DIR indiquent qu'en 2021, les cellules-justice ont eu beaucoup de peine à se tenir. Au-delà de

la crise sanitaire, ces cellules Justice sont parfois remplacées par des temps de préparation DT/ASR/préfectures en amont des CPRAF, ou dans certains territoires par une participation de la DT, au côté du parquet, aux instances où elle n'était pas présentes auparavant (en GED par exemple).

1. Liens avec les juridictions

La plupart des DIR font état de contacts réguliers et de qualité avec les juridictions qui reconnaissent la qualité du travail engagé par la PJJ. Néanmoins, la grande hétérogénéité selon les territoires est toujours constatée en fonction de la présence effective d'un ASR et du nombre de situations traitées.

Certaines DIR évoquent que les dispositifs spécifiques tel que celui relatif aux enfants de retour de zones d'opérations terroristes ne sont pas toujours connus des autorités judiciaires.

Différentes instances facilitent la coordination avec les juridictions comme les instances de coordination justice (ICJ) mises en place sur la DIR Sud dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération « Prévention de la radicalisation : circulation et échange d'informations » signé le 08 mars 2018 par les cours d'appel de Toulouse et Montpellier, les directions interrégionales des services pénitentiaires et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En Ile-de-France, à l'instar des années précédentes des temps de travail se sont tenus avec les magistrats du pôle anti-terroriste et les représentants de la DIR. En septembre 2021, le pôle antiterroriste de Paris (Parquet national antiterroriste, instruction antiterroriste) et le Tribunal pour enfants près le Tribunal judiciaire de Paris compétent en la matière ont été conviés pour une présentation et des échanges nourris sur le développement de l'offre de prise en charge au sein de l'inter région. Cette réunion visait à échanger avec les magistrats sur l'évolution du phénomène de radicalisation, de surcroît dans un contexte post-attentat du 16 octobre 2020 particulièrement tendu, et sur les perspectives d'évolution et d'enrichissement de l'offre éducative en matière de prise en charge individualisée. Des copils semestriels pour chacun des dispositifs spécifiques de prise en charge comptent également parmi les rencontres privilégiées avec les magistrats prescripteurs.

Outre les questions d'articulation avec les juridictions dans les prises en charge, certaines actions sont également conduites avec les tribunaux.

A Mayotte, à l'instar d'autres territoires concevant et mettant en œuvre des stages de citoyenneté en lien avec l'autorité judiciaire et les partenaires, le premier stage de citoyenneté a eu lieu au 4ème trimestre 2021. La RLC y a ainsi co-animé avec 2 éducateurs de milieu ouvert, une journée consacrée à la mallette pédagogique Ado et Citoyen auprès de 10 jeunes. Un temps d'intervention en lien avec le conseil caudal et une magistrate du TPE a permis aux jeunes de débattre sur la question de la citoyenneté, les valeurs républicaines, la loi ainsi que les us et coutumes de leur département.

En Aquitaine Sud, le projet DIR « La laïcité en images » ayant pour objectif d'amener les jeunes à s'exprimer sur la laïcité par la médiation de la photographie s'est tenu au tribunal de Pau, permettant ainsi d'associer l'institution judiciaire au projet.

2. Liens avec l'administration pénitentiaire

L'année 2021 a été marquée par la publication de la note DAP/DPJJ du 19 février 2021 relative à l'actualisation de la note conjointe DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation (voir bilan MNVI 2020 pour plus de détails sur la note).

Un travail de refonte du protocole DISP/DIRPJJ a été réalisé et de nouveaux protocoles ont été signés sur plusieurs DIR. Une protocolisation par territoires a également été proposée dans

certaines DT. Néanmoins, plusieurs DIR n'ont pas encore procédé à cette actualisation : l'Ile-de-France et Outre-Mer, le Grand-Ouest, le Grand Nord et le Centre-Est.

Préconisation : Décliner les protocole DISP/DPJJ dans l'ensemble des DIR.

Sur les territoires, les RLC DT et les éducateurs et psychologues MLRV (anciennement nommés « binômes de soutien ») sont les pivots des articulations de travail de suivi et de prise en charge de mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation entre les deux institutions. Il est indiqué qu'une partie significative de ces binômes a été renouvelée en 2021 et certains postes demeurent vacants. Ces changements d'interlocuteurs, conjugués aux contraintes sanitaires, ont impacté les échanges ainsi que les liens établis entre les partenaires sur certaines situations. Si ce lien est opérant sur de nombreux territoires et se traduit par différentes initiatives de travail (mutualisation d'outils, de dispositifs et de formation, partage d'informations, concertation autour des situations, co-financement de projets éducatifs), les modalités de ce travail mériteraient d'être davantage formalisées dans les protocoles territoriaux.

Préconisation : Formaliser davantage les modalités de travail PJJ/AP au sein de protocoles territoriaux.

En 2021, la RLC du Val d'Oise est notamment intervenue auprès de futurs professionnels du QPR-SE MAF de Fresnes pour présenter la prise en charge de mineurs de retour de zone, à deux voix avec une psychologue d'une UEMO. Cette intervention a été particulièrement appréciée des surveillants pénitentiaires et des CPIP car elle a permis de clarifier les attributions et modalités d'intervention de chacun des acteurs, d'une part, et d'autre part, d'ouvrir ces derniers à d'autres enjeux et d'autres regards.

En juin 2021 la MNVI et les RLC DIR GO et DT Ile et Vilaine / Cotes d'Armor ont participé à la formation des professionnels du premier QPR pour femmes qui a ouvert à la maison d'arrêt des femmes en septembre 2021.Ils ont pu présenter les missions des RLC et le dispositif de prise en charge des mineurs de retours de zone.

III. UNE MISSION QUI S'ADAPTE A UN CONTEXTE EVOLUTIF

A. Analyse du phénomène de radicalisation

1. Analyse globale

1.1. Ensemble des mineurs	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement au magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1+C2+C3+C4
dont le dossier est en cours	115	59	117	340	592
dont le dossier est archivé	105	50	107	158	392
Ensemble	**220**	**109**	**224**	**498**	**984**

Au 6 mai 2021, 592 mineurs suivis par la PJJ sont recensés dans Astrée [1]:

[1] Le nombre total de jeunes n'est pas une somme d'où le différentiel entre le nombre de mineurs suivis et le détail par type de suivi. Les identifiants cryptés dans l'application de recensement sont « dédoublonnés » automatiquement par

- 115 sont suivis dans un cadre pénal
- 59 sont suivis dans un cadre civil pour des risques de radicalisation
- 117 sont suivis par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation
- 340 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents

Pour la première année, le nombre de situations recensées dans Astrée a connu une totale stabilité puisqu'il était également de 592 au 6 mai 2021. Toutes les catégories ont légèrement baissé à l'exception de la catégorie des mineurs suivis en raison de la radicalisation de leurs parents en augmentation d'une vingtaine de situations.

La répartition géographique est toujours très inégale puisque 255 situations sont suivies en l'Ile-de-France et Outre-Mer pour 7 dans le le Sud-Ouest.

Pour rappel, l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre 2020 avait marqué un véritable tournant impliquant une hausse des mises en examen pour apologie et de signalements par l'Education nationale (voir bilan MNVI 2020). Ces suivis se sont poursuivis en 2021 et pour certains mineurs y compris lors de leur passage à la majorité. Dans ce cadre, les professionnels ont été accompagnés afin d'anticiper les passages à la majorité en lien avec le SPIP et être en mesure de diversifier les propositions de placement de jeunes majeurs.

Concernant le contexte de 2021, les RLC n'ont pas constaté une augmentation des chiffres en lien avec un phénomène d'actualité particulier. Néanmoins, les magistrats du pôle antiterroriste soulignent le développement d'une idéologie qui mêle extrême droite/djihadisme et ultra-violence. Ils alertent sur le fait que de plus en plus de mineurs ont une attirance pour les idéologies nazies, islamistes ou nihilistes. Deux situations de ce type ont été signalées en Franche Comté. Pour autant, à ce jour, ce phénomène n'est pas encore prégnant et reste minoritaire.

En Franche Comté chaque année il y a une à deux situations dans la sphère de l'ultra-droite. Les deux situations identifiées en 2021 concernent deux jeunes filles issues de la même sphère familiale (cousines). Il est observé chez ces jeunes filles, une fascination pour les crimes de masse et la violence (elles font référence à la tuerie de Colombine).

Par ailleurs, l'existence de plusieurs courants fondamentalistes musulmans qui peuvent comporter des risques de rupture avec les principes républicains est constatée dans les grandes agglomérations. La DIR Sud indique que le repli communautaire tend à s'aggraver et touche désormais les territoires ruraux de façon presque aussi importante que les banlieues ou villes proches des métropoles.

Enfin, l'existence d'un certain nombre de situations présentant une problématique relevant de la psychiatrie s'est confirmée. Ces situations qui nécessitent une concertation et une coordination importante entre différents services sont des facteurs de complexification des suivis pour les professionnels de la PJJ.

2. Analyse par catégorie

La catégorie 4 « mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents » est toujours la plus importante puisqu'elle recouvre plus de la moitié des situations. Les RLC relèvent la complexité de ces prises en charge. Le travail d'accompagnement de ces situations auprès des services prend une place prépondérante dans l'ensemble des suivis. S'inscrivant dans une temporalité d'accompagnement longue et généralement complexes, ces situations font souvent l'objet du prononcé d'une MJIE civile suivie d'une AEMO. Ces situations concernent

l'application. Un même jeune a pu être enregistré la même année dans des catégories différentes : il sera compté dans chacune d'elle, mais au total ne comptera que pour un.

parfois de très jeunes enfants scolarisés en primaire. Dans cette logique, une attention particulière reste portée sur les parents sortants de détention, notamment dans les catégories 4 et les RDZ.

Concernant la catégorie 3 « signalement d'un risque de radicalisation pour un mineur suivi par la PJJ », la DIR Sud indique que la grande majorité des mineurs sont des garçons issus des quartiers politiques de la ville et de familles socialement précarisées. La majorité de ces jeunes sont ou ont été dans une dynamique de délinquance avec un cumul d'infractions (et de mesures PJJ) de plus en plus graves. Généralement, ces jeunes font l'objet de signalements suite à des propos et des attitudes de provocation ou de revendications. La DIR Grand-Centre indique que cette catégorie est la plus complexe pour ce qui est de l'évaluation et les parcours des jeunes sont très hétérogènes. La plupart de ces jeunes évoluent dans des contextes de violences intrafamiliales et conflits parfois instrumentalisés avec des éléments de radicalisation non avérés et de recherches identitaires fortes en lien avec le parcours migratoire de la famille.

En Centre Orléans, en octobre 2021, trois établissements scolaires de l'agglomération d'Orléans ont été victimes d'une alerte à la bombe sur trois journées consécutives. Les auteurs des faits étaient des mineurs et l'un d'eux était connu des services de la PJJ pour trafic de stupéfiants, extorsions et vols aggravés. Le jeune rencontre des difficultés dans son parcours scolaire, est exclu de plusieurs établissements et menace les équipes d'encadrement. Les parents du jeune sont originaires de Tchétchénie, qu'ils ont fuie en raison de la guerre. Selon l'analyse du RLC Centre Orléans en lien avec les professionnels, la personnalité de ce mineur est particulièrement inquiétante. Il semble complètement hermétique au discours des adultes. Il est repéré depuis très jeune comme ayant des comportements violents et agressifs. A ce jour, la problématique de la radicalisation ne semble pas représenter une dimension sérieuse dans l'attitude, les propos et les velléités concernant ce jeune.

Concernant les mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, 14 sont encore suivis par la PJJ ; 3 mineurs et 11 jeunes majeurs. Plusieurs audiences de jugement ont eu lieu en 2021. L'intervention des RLC a permis de travailler avec les professionnels sur cette perspective. Il a parfois été utile de rappeler les problématiques de dissimulation qui se posent dans ces prises en charge. L'étayage concernant les écrits a aussi été nécessaire lorsque les professionnels, perdant de vue l'objet initial du suivi, omettant d'évoquer le processus de radicalisation.

B. Focus sur les mineurs étrangers

Dans le bilan 2020, il était relevé que parmi les incidents recensés dans le contexte de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, une forte proportion a concerné des mineurs non accompagnés (MNA) ou des mineurs étrangers arrivés récemment en France avec leurs familles. Il était alors recommandé de travailler la question de la prévention et de la sensibilisation aux valeurs de la République dans un cadre interculturel et de développer la connaissance sur les contextes historiques de certains pays. Partant du constat que nous ne disposons d'aucun outil spécifique à leur adresse répondant à cette exigence de transmission, en 2021, la DIR Sud-Est et la DIR Grand-Ouest se sont associées au laboratoire Lidilem de l'Université Grenoble Alpes afin de réaliser une recherche-action dont l'objectif est de créer un livret de médiation de l'information destiné aux acteurs de terrain de la PJJ (voir VII.B).

C. Focus sur les territoires ultra-marins : une année particulièrement complexe et violente

En Guadeloupe, la fin d'année civile a été marquée par de nombreux affrontements. Des distributeurs automatiques ont été vandalisés, des centres postaux cambriolés, etc. En Martinique, fin novembre, le département a connu une situation comparable : après une longue grève de différents services publics, un épisode de violence sur les personnes et les biens publics

a été constaté. Dans ces 2 départements, l'origine de ces mouvements relève d'une opposition massive à la vaccination contre la COVID et la mise en place du pass sanitaire. Ce climat a fait ressurgir une opposition d'une partie des populations locales aux directives de la France métropolitaine.

A Mayotte, la RLC relate également la gravité des actes de violences commis par la jeunesse. Ainsi, dans un contexte où les tensions migratoires du département génèrent des problématiques d'intégration, la jeunesse oisive se regroupe et crée des bandes inter-ethniques, voire inter-villageoise, en fonction de leur lieu d'origine aux Comores. Cette problématique entraine un risque de radicalisation face à une jeunesse sans repère avec peu d'imprégnation des valeurs républicaines.

D. La situation des mineurs de retour de zone

L'année 2021 a été marquée par le retours de 31 mineurs (7 rapatriements en janvier 2021, 23 retours suite à une expulsion dans le cadre du protocole Cazeneuve et 1 retour clandestin) pour un total de 192 mineurs pris en charge sur le territoire national après un séjour dans une zone de groupements terroristes.

La majorité de ces jeunes enfants a connu uniquement la vie dans les camps du Roj et Al Hol. Certains enfants évadés des camps avec leurs mères sont également restés une longue période en centre de rétention administrative en Turquie (suspension des expulsions pendant la période de crise sanitaire). Ces enfants sont en moyenne plus âgés que les précédents retours. En effet, en 2020, l'âge moyen était de 5 ans à l'arrivée sur le sol français, pour 8 ans pour les retours de 2021.

La saturation des services éducatifs en région parisienne a conduit le PNAT à émettre une préconisation de dessaisissements vers les juridictions locales afin que les enfants soient pris en charge sur le territoire de vie de la famille élargie ou du dernier domicile connu de la famille. Ainsi, pour les 31 retours de l'année 2021, 11 mineurs sont pris en charge en Île-de-France et les 20 autres sont partis dès leur arrivée sur le sol français ou dans les semaines suivant leur arrivée en région :

- DT Nord
- DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées
- DT Franche-Comté
- DT Finistère-Morbihan
- DT Loire-Atlantique/Vendée
- DT Alpes Maritimes

Cette politique de dessaisissements vers les juridictions locales a également conduit à plusieurs transferts de situations des territoires franciliens vers l'ensemble du reste de la France. Ainsi, la DT Aquitaine-Nord a accueilli sa première prise en charge d'une mineure auparavant placée dans les Yvelines. Le territoire des Savoie s'est également vu confier une fratrie de quatre enfants en provenance des Yvelines, le Var une mesure en provenance de la DT Isère.

On observe également une évolution quant aux modalités de placement. Contrairement aux pratiques de départ de placer les mineurs RDZ en famille d'accueil ou chez des assistants familiaux et de ne pas séparer les fratries, de plus en plus de mineurs et/ou fratries sont placés dans des structures collectives et ont été séparés, soit parce que le placement a dû être organisé en urgence, soit parce qu'à l'arrivée de la famille en France, le conseil départemental ne disposait pas de places suffisantes dans son réseau de familles d'accueil. C'est notamment le cas pour certaines situations dans les Alpes Maritimes. Le mode de placement en petit collectif est également désormais privilégié dans les Yvelines.

IV. ÉVOLUTION DE LA MISE ŒUVRE DE LA MISSION « LAÏCITÉ/CITOYENNETÉ/RADICALISATION »

A. Une meilleure structuration de la mission en DIR et dans les territoires à travers l'appropriation des nouvelles notes DPJJ

Suite à la définition de nouvelles orientations fin 2020 et début 2021, celles-ci ont été portées tout au long de l'année 2021 : la note cadre d'intervention des RLC (1er décembre 2020), la note relative aux crédits PLAT/PART (5 février 2021) et l'actualisation de la note conjointe DAP/DPJJ (19 février 2021). L'appropriation des notes a été effectuée par des présentations (notamment en binômes MNVI/RLC DIR ou RLC DIR/RLC DT sur les territoires), en CDTE/CDIR ainsi que des déclinaisons en fiches interrégionales (DIR Sud, DIR Sud-Est, DIR Grand-Est). Ce portage s'est également inscrit en DIR Ile-de-France et Outre-Mer dans une démarche plus globale de réorganisation avec l'élaboration d'un plan d'action triennal (2021-2023) qui vise à décliner sur l'inter région l'ensemble des champs de la mission laïcité et citoyenneté.

Comme stipulé dans la note cadre d'intervention des RLC du 1er décembre 2020, les RLC sont désormais rattachés hiérarchiquement à la direction DIR/DT. Les RLC participent également aux instances de direction (CDT ou CDT élargis selon les territoires, CODIR ou CODIR élargis selon les inter régions). Grâce à cette meilleure visibilité, il est observé une amélioration des relations transversales et une meilleure intégration des problématiques de la mission RLC (notamment au sein des DIR avec la DME sur la dimension citoyenne, le fait religieux, l'éducation aux médias, avec la DEPAFI sur les budgets PLAT et avec la DRH sur l'obligation de neutralité des professionnels et les remontées GAN).

La mission est donc bien implantée, bien que le recentrage des RLC se fasse progressivement et que certains RLC assument encore des missions hétérogènes non prévues dans la note souvent pour compenser le manque de cadres en DT (dossiers culture, justice de proximité, soutien des manifestations nationales, égalité femme/homme, référent formation ou communication).

B. Instances de travail mises en place au niveau interrégional et territorial en lien avec la mission

La bonne installation d'instances de travail en lien avec la mission s'est confirmée en 2021. En sus des commissions de travail sur les problématiques de radicalisation et des commissions liées aux sujets laïcité et citoyenneté, des groupes de travail ont été créés en déclinaison de recommandations de l'inspection générale de la justice. Il s'agit de travaux sur la prise en compte du fait religieux (suite à l'inspection diligentée en 2019 relative à la récidive d'un mineur AMT) et de travaux sur les questions de laïcité et de neutralité en lien avec les problématiques RH (suite au rapport de l'inspection relative au respect des principes de laïcité et de neutralité dans les établissements et services de la PJJ et leur déclinaison par les DIR et l'ENPJJ de 2021).

- **Sur les situations complexes :**

Dans les Alpes-Maritimes, les commissions de suivi des cas complexes concernent les situations sensibles en lien avec la radicalisation.

Un groupe d'appui aux professionnels a été proposé par la RLC des Bouches-du-Rhône à deux unités marseillaises pour travailler la posture éducative face aux parents radicalisés. Les professionnels y ont trouvé un espace d'échange et d'élaboration. Un référentiel (type guide des pratiques professionnelles) a été rédigé.

Sur la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, le réseau d'écoute et d'accompagnement aux problématiques de radicalités (REAPR) anciennement Groupe d'appui radicalisation (GAR) met à disposition des professionnels du territoire un dispositif mobilisable et opérationnel pour venir répondre aux besoins repérés et exprimés sur une situation éducative pouvant nécessiter une analyse pluridisciplinaire. L'année 2021 a permis la consolidation du REAPR par

l'élargissement du réseau à de nouveaux membres, la finalisation de la dimension méthodologique engagée, et une communication à l'ensemble des services PJJ du territoire.

Sur la DIR Sud-Ouest, une instance analyse des pratiques mise en place en 2021 permet de partager les bonnes pratiques au sein du réseau RLC et d'échanger sur le suivi de certains jeunes.

- **Sur les sujets laïcité et citoyenneté :**

En Touraine-Berry, la RLC poursuit l'animation d'un groupe ressource laïcité citoyenneté en direction des éducateurs des services PJJ, avec des échanges de pratiques en lien avec les sujets « complexes », pour lesquels le traitement politique et médiatique manque parfois de nuances et peut créer des crispations. Cet espace permet de poser des questions concrètes et pratiques pour mieux aborder ces sujets avec les jeunes.

Dans le Grand-Ouest, 5 RLC animent des commissions citoyenneté ou laïcité/citoyenneté et la DT Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor organise une commission « média éducatifs » coanimée par le RLC et le CT formation.

La RLC Poitou-Charentes a mis en place un groupe ressource laïcité réunissant un professionnel de chaque unité et établissement dont l'objectif est de développer des outils, transmettre des savoirs, se former, rencontrer des partenaires. Celui-ci s'est réunis 4 fois en 2021.

Sur la DIR Sud-Est, presque tous les territoires déploient des commissions ou copil « laïcité et citoyenneté » ou « culture et citoyenneté ». Ces instances sont généralement menées par les RLC et RPI. Elles ont vocation à intégrer la promotion de la laïcité et les actions relatives à la citoyenneté à toutes les formes de prise en charge, de contribuer à l'idée de culture commune et de partager les partenariats. Ces instances permettent de mutualiser les actions dans une logique d'animation de territoire, de partage de dynamique, d'élaborer des bilans qui permettent ensuite d'envisager de reconduire ou de freiner les partenariats.

- **Sur le fait religieux :**

La DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées entend décliner le travail portant sur le développement du partenariat avec les référents cultuels, en lien avec la dynamique engagée au sein du GTIR « Fait religieux et liberté de conscience des mineurs ». L'animation par les RLC a permis de contribuer à une montée en compétence des professionnels, la communication de ressources, la présentation de partenaires et la mise en place d'actions de sensibilisation (sur le fait religieux, le travail avec les représentants cultuels et sur le principe de laïcité).

Au niveau de la DIR Grand-Est en 2021, un groupe de travail interrégional sur « Faits religieux et neutralité », initié et coordonné par la RLC DIR, réunit une vingtaine de professionnels du Grand Est (éducateurs, éducatrices, psychologue, responsable d'unités éducatives, directeur de CEF, formatrice PTF, RLC). Le réseau des RLC construit les contenus des regroupements et les anime. L'objectif principal de ce groupe est d'outiller les professionnels pour mener des actions et pour accompagner les mineurs et leurs parents dans les échanges autour du fait religieux et de la laïcité. Un kit pédagogique sera produit en 2022 et déployé dans les services et les établissements.

- **Sur les principes de laïcité et neutralité lors des recrutements d'agents :**

Des temps de travail en groupe à la DIR Sud-Est ont permis d'aboutir à la conception d'un document d'aide au recrutement à l'adresse des cadres, déployé dans l'année sur les territoires.

Un groupe de travail spécifique a réuni le réseau des RLC de la DIR Grand-Est pour la production d'un outil d'aide pour le recrutement des agents non titulaires sur les questions de laïcité et de neutralité à partir du document-ressource du GAN.

A noter que même si ces commissions et groupes sont bien implantés, des difficultés sur certains territoires sont remontées quant à la participation du SAH (alors même que les invitations aux professionnels sont renouvelées).

Préconisation : Consolider la participation du SAH aux instances de travail mises en place par les RLC.

C. La relation entre le RLC et les établissements et services

Les RLC DT sont largement identifiés aujourd'hui sur les territoires et sollicités par les établissements et services. Quelques unités sont encore réticentes pour travailler en lien avec le RLC mais ce phénomène reste rare.

Les RLC sont identifiés comme des relais de formation disposant d'un domaine de compétence spécifique. Cette identité renforce l'idée de ne pas les disperser sur des missions hétérogènes au risque de les banaliser.

Comme les années précédentes, les liens avec les services prennent différentes formes :
- Le suivi des situations
- La présentation des orientations en vigueur
- Une intervention ponctuelle en soutien aux équipes en fonction des besoins
- Du soutien à l'élaboration des projets PLAT
- Le recensement des besoins en formation
- La diffusion d'informations relatives à l'évolution du phénomène
- La mise à disposition d'un panel de ressources (outils éducatifs, expositions, etc.) et de partenaires utiles au suivi des situations
- Des sollicitations pour des animations en direction des mineurs

En 2021, il a été constaté une nette augmentation des questions et attentes des établissements et services liées à la laïcité et la neutralité. Le travail interrégional sur la laïcité (diagnostic et plan d'actions) a offert un cadre à une déclinaison territoriale souvent volontariste. Les RLC interviennent notamment à la demande des établissements pour mettre en œuvre des temps de travail autour de l'élaboration des référentiels internes relatifs à la pratique religieuse. Ils peuvent intervenir en réactivité à l'occasion de l'organisation des fêtes religieuses ou suite à une demande particulière d'un mineur. Ils peuvent également intervenir sur les questions spécifiques de postures professionnelles des agents. Les formations VRL dispensées par les RLC participent à leur reconnaissance par les professionnels des services et des établissements.

Par ailleurs, il est relevé que le lien entre le RLC et les services est facilité lorsque les thématiques laïcité/citoyenneté sont intégrées dans les projets de service.

Préconisation : systématiser l'inscription des thématiques laïcité/citoyenneté dans les projets de service.

Les RLC ont également pu intervenir dans des mesures de réparation pénale, stages de citoyenneté, de formation civique et classe-relais autour de la laïcité, citoyenneté et de la prévention des discriminations. Les RLC ont été investis dans la déclinaisons des nouvelles mesures prévues par le CJPM et le déploiement de ce dernier auprès des professionnels.

Concernant les projets PLAT, les RLC sont toujours bien repérés comme personnes ressources dans l'élaboration des projets et dans la recherche de partenaires pouvant intervenir sur le champ de la citoyenneté. L'entrée par le soutien au montage de projet leur permet généralement de faire connaître la mission par un biais positif qui ouvre ensuite la voie plus facilement à l'accès aux informations et à la participation aux synthèses.

Enfin, l'inscription de la place du RLC au sein des services du SAH reste à poursuivre et à renforcer, notamment en déclinaison de l'avis du Conseil d'Etat concernant l'obligation de neutralité des professionnels du SAH.

Préconisation : Affirmer la place du RLC auprès des services et établissements du SAH notamment dans le cadre de l'application de l'avis du Conseil d'Etat du 14 octobre 2021.

V. ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION

A. Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés : la déclinaison de la note du 1er décembre 2020

Sur les établissement et services les plus impactés par les prises en charge en lien avec des phénomènes de radicalisation, les RLC sont bien repérés. La plupart des équipes les informent des situations et font appel à la fonction de RLC en cas de difficulté pour un étayage. Celui-ci peut porter sur des sujets de fond, des aspects méthodologiques, de l'aide à l'analyse, du soutien à la préparation aux audiences, du montage de projet, un partage d'expériences et la diffusion de propositions de formation et de sensibilisation.

Par ailleurs, les RLC DT sont désormais présents aux réunions de synthèse qui concernent les mineurs des 4 catégories MNVI, en application de la note relative au cadre d'intervention des RLC du 1er décembre 2020.

Ils sont également davantage présents aux CPU où sont évoquées les situations de mineurs incarcérés en lien avec la radicalisation, comme prévu par la note DAP/DPJJ du 19 février 2021 relative à l'actualisation de la note conjointe DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation.

Par ailleurs, certains dispositifs mis en place en DIR permettent également de renforcer ce rôle de soutien à la prise en charge, comme encouragé dans la note du 1er décembre précitée.

Concernant les points à améliorer, la DIR Sud évoque que l'absence de référentiel national portant sur les critères et les modalités de l'évaluation des phénomènes de radicalisation conduit à une hétérogénéité des pratiques, qui relèvent de chaque RLC. Les compétences acquises par les RLC au fil des années n'ont pas été suffisamment formalisées pour pouvoir être transmises aux nouveaux arrivants.

Préconisation : impulser un travail relatif à l'évaluation de la radicalisation au niveau national.

B. Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes

Malgré la poursuite de la crise sanitaire en 2021, la grande majorité des actions éducatives en direction des mineurs a été réalisée. A noter que l'attentat de Conflans commis contre le professeur Samuel Paty et ses suites (par exemple l'hommage rendu dans le cadre scolaire) ont rendu indispensable de travailler des projets sur la citoyenneté.

La publication de la note du 5 février 2021 relative à « l'action de la PJJ en faveur de la promotion de la citoyenneté et la prévention des radicalisations – Cadre de l'action éducative – Crédits PLAT/PART » a permis d'affiner les projets proposés par les RLC et financés sur le PLAT 1. Néanmoins, il est encore observé une mauvaise orientation de certains projets vers la source de financement PLAT. Cela confirme la nécessité de porter la note auprès des services et

nouveaux arrivants, d'user de pédagogie pour en faire comprendre les contours et de réaffirmer les quatre axes pour développer une réelle stratégie d'utilisation de ces crédits.

Préconisation : développer une réelle stratégie d'utilisation des fonds PLAT auprès des établissements et services.

Les projets prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes se déclinent principalement autour de 5 thématiques :

1. La citoyenneté

Au cours de l'année 2021, les RLC se sont investis dans la mise en œuvre des mesures collectives exercées par les services : stages citoyenneté et réparations pénales notamment. Ces interventions ont permis de soutenir de façon concrète les professionnels à travers des outils et des méthodes leur permettant de sensibiliser les mineurs aux valeurs de la République française, à son histoire, à la diversité culturelle, à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, à l'esprit critique, aux facteurs qui contribuent au mieux vivre ensemble, etc.

Focus sur le « Parcours citoyen » sur la DIR Sud : le diagnostic interrégional DIR Sud neutralité-laïcité a mis en lumière la nécessité de développer plus largement les actions individuelles et collectives proposées aux mineurs, en matière de citoyenneté. Il a ainsi été demandé aux professionnels d'inscrire tous les jeunes suivis dans un « Parcours citoyen » constitué d'ateliers portant sur la citoyenneté, la laïcité, les valeurs de la République, la mixité etc. Sur la DT Aude-Pyrénées orientales, un parcours citoyenneté destiné aux MNA et aux mineurs sous-main de justice a déjà été développé. Ce projet propose aux mineurs une sensibilisation complète aux valeurs de la République et à la laïcité, quelles que soient les mesures et les prises en charge dont ils bénéficient. 5 sessions ont été animées en 2021 par le RLC, les partenaires et le volontaire service civique en DT et ont donné lieu à une cérémonie symbolique de remise d'attestations.

Focus sur les Outre-mer : Un travail est en cours en vue d'adapter l'exposition « Ma France Parlons-en » aux contextes des Outre-mer. La France étant composée d'un territoire hexagonal et d'entités ultra-marines, la RLC de la Martinique a souhaité que son département soit représenté de manière plus développée. Partant de cette volonté, les RLC DIR se sont rapprochées de l'ensemble des RLC DT ultra marins afin de les associer à un travail transversal qui pourra irriguer l'ensemble des territoires qui utilisent cette exposition. Cette réactualisation du livret permettra de faire valoir les identités différentes de la population française tout en permettant aux jeunes d'origines ultra-marines vivant dans d'autres départements de voir exister leur appartenance à la nation.

2. Le travail autour de la mémoire

Cette thématique est une des plus investie par le réseau RLC depuis la création de la mission.

Une convention avec l'ONACVG a été signée le 27 octobre 2021. Les services déconcentrés de la PJJ travaillaient depuis de nombreuses années avec les services déconcentrés de l'ONACVG sur de nombreux projets. Par ailleurs, l'ONACVG est présente chaque année lors de la cérémonie aux morts qui se déroule durant le Challenge Michelet. C'est donc tout naturellement, et pour renforcer cette collaboration, que ce partenariat a été formalisé par une convention nationale afin de :

- Renforcer la place de la mémoire commune dans les actions proposées à la jeunesse et lutter contre les discours complotistes ;
- Développer l'éducation à la citoyenneté des mineurs pris en charge par la PJJ ; la mission « mémoire et citoyenneté » de l'ONACVG consiste avant tout à préserver et transmettre aux plus jeunes générations la mémoire des conflits contemporains et les valeurs de la République.

Dans les Hauts-de-Seine, un partenariat a été noué avec l'ONACVG dans le cadre du projet « Chroniques de la mémoire ». Ce projet de photographie en partenariat avec un médiateur du Mont Valérien a concerné six jeunes. Ce groupe s'est rendu dans sept lieux symboliques (le Mont Valérien, la conciergerie, le Panthéon, la Sainte-Chapelle, l'Arc de triomphe, le Palais de justice de Paris et le musée des déportés). Les jeunes ont été initiés à la prise de photos avec un appareil argentique dans ces lieux tout en découvrant leur histoire et l'impact qu'ils ont eu dans la construction de nos sociétés, en tant que porteurs de mémoire. Le résultat a été exposé à la Conciergerie de Paris en septembre 2021. Une seconde exposition a par ailleurs été présentée en octobre 2021, au Mont Valérien cette fois, en présence du directeur adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse, dans le cadre de la signature de la convention nationale DPJJ-ONACVG.

Sur la DIR Centre-Est, un travail visant à développer les relations institutionnelles avec le Mémorial des Enfants d'Izieu a été poursuivi, de façon à adapter les supports pédagogiques aux jeunes de la PJJ et développer les ressources à disposition des professionnels.

Des jeunes du STEMO de Troyes ont rencontré en présence du directeur de l'ONACVG 10, Gisèle Balet-Barrieux, fille de déporté et présidente auboise de l'association des amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Son récit de vie et celui de sa famille déportée a amené les jeunes à approcher la nécessité de la mémoire mais aussi l'idée de l'engagement pour des valeurs.

Dans l'Aube, fut également organisée une rencontre dans le cadre du partenariat avec l'ONAC entre un jeune d'origine yougoslave et un professeurs d'histoire-géographie, responsable aubois d'Amnesty international. Cette rencontre a été organisée suite à l'expression par le jeune de sa souffrance identitaire : "je suis originaire d'ex-Yougoslavie, mais ma mère ne veut pas me parler de notre pays d'origine car elle est trop marquée par la guerre. Et moi je voudrais savoir". L'intervenant est revenu sur l'histoire particulièrement complexe des Balkans, depuis l'antiquité jusqu'à la période contemporaine et évoqué la multiplicité des facteurs religieux, culturels et politiques.

3. L'Education aux médias

Les projets d'éducation aux médias mobilisent souvent le théâtre (d'improvisation ou théâtre forum), ou d'autres formes d'expressions artistiques (dessin, danse, expression écrite, vidéo, etc.) et ludiques (*escape game*).

La DT d'Angers a fait intervenir Stéphane Bloquiaux, Docteur en sciences de la communication, au profit de 25 jeunes sur la différenciation « réel/virtuel » et l'approche critique de l'information.

Face à la demande croissante des magistrats comme des professionnels de disposer d'outils d'éducation à l'image permettant l'analyse critique des réseaux sociaux, les RLC de la DIR Sud-Est ont mis à disposition leurs ressources pour répondre à ces attentes : l'association « Horizon Multimédia » travaille régulièrement sur plusieurs territoires. Outre les formations déclinées à l'intention des professionnels, une expérimentation de quatre ateliers parents/enfants a été testée dans le Var. Sur cette même thématique, les outils d'éducation à l'image « Pose photo prose » (du service pédagogique des rencontres d'Arles) et « Traqueurs d'infox » (l'escape game développé par l'association Les déclencheurs en partenariat avec la DPJJ) ont été déployés en 2021 sur tous les territoires par le biais de sessions de prise en main. Ce type de matériel nourrit indubitablement les médiations éducatives et répond aux attentes des professionnels en quête d'étayage pour travailler l'influence des médias sur la vie des adolescents. Cela répond également à la demande croissante des juridictions de proposer des stages permettant une mise en réflexion sur ces sujets notamment (alternatives aux poursuites/peines de stage).

4. Le phénomène de radicalisation

Les projets qui évoquent directement le phénomène de radicalisation se font souvent par le biais de représentations théâtrales ou des films/courts-métrages.

En Seine et Marne, une représentation théâtrale de la pièce « J'ai rencontré Dieu sur Facebook » par la troupe Ahmed Madani a été organisée en direction de 30 professionnels dans un collège du

département. Ces représentations ont été accompagnées d'ateliers de rencontre entre les professionnels PJJ, les collégiens, les enseignants et la comédienne. Cette action a permis de sensibiliser aux risques que représentent les réseaux sociaux dans la construction identitaire de certains adolescents, parfois vulnérables et exposés à des discours radicaux, d'attirer l'attention lorsque des changements brutaux des habitudes des adolescents sont constatés, d'encourager les espaces de dialogue et d'échange, et enfin, de réagir sans délai en cas d'inquiétude.

5. Laïcité et religions

Le volet « laïcité » sera détaillé dans une partie dédiée en point C.

Concernant les religions, différentes actions collectives ont été déployées sur le fait religieux afin de développer l'idée qu'il est tout à fait possible de parler de religion dans un cadre laïc et que cela favorise le travail de déconstruction d'un certain nombre de préjugés sur les religions et la laïcité.

Focus sur l'action laïcité de l'UEAJ de Chalon-sur-Saône : Au regard des inquiétudes quant à un phénomène de potentielle radicalisation de certains jeunes et/ou parents, et de débats souvent houleux entre les concepts de laïcité et de religion, l'équipe pédagogique de l'UEAJ de Chalon-sur-Saône a décidé d'informer les jeunes accueillis en son sein, afin de mieux appréhender le concept de laïcité et pouvoir leur donner la capacité de se situer en tant que citoyen de la République française pour les amener à faire des choix éclairés. En effet, l'UEAJ fait le constat d'une méconnaissance des religions et du concept de laïcité chez les jeunes accueillis au quotidien. Ainsi, des amalgames, stigmatisations et idées fausses se développent chez ces adolescents souvent en quête identitaire, ce qui pourrait conduire à de l'intolérance, voire à de la radicalisation chez certains. Les professionnels ont choisi d'aborder les religions à travers une approche historique et culturelle, proposant ainsi aux jeunes de mieux appréhender la laïcité et de se situer en tant que citoyen de la République française. La première action consistait à réaliser un podcast valorisant le principe de laïcité réalisé par les jeunes. En complémentarité de cette action, les professionnels ont souhaité être accompagnés dans leur démarche par deux acteurs que sont l'Institut du Monde arabe et Ethnoart (association d'anthropologie sociale). Les jeunes ont également pu bénéficier des apports et réflexions apportés par des conférencières.

Focus sur le projet Culti-cité à Rennes : projet organisé par le RLC pour les mineurs sur 3 journées. À travers l'intervention d'un médiateur des faits politiques et religieux et des rencontres avec les référents cultuels, les jeunes furent invités à une promenade-découverte de Rennes et de son patrimoine à travers l'histoire et les religions. Les jeunes ont pu déconstruire les idées reçues et les préjugés relatifs aux religions et à la laïcité et constater qu'il était possible de parler de religion de manière laïque.

C. Une année marquée par la mise en œuvre d'orientations concernant la laïcité et la neutralité

La promotion des valeurs de la République et de la laïcité est un axe majeur de la mission RLC, rappelé par la note du 1er décembre 2020. Cet enjeu s'inscrit également dans les préconisations de l'IGJ.

1. L'inspection de l'IGJ

L'année 2021 a été marquée par la déclinaison des préconisations faites par l'IGJ dans le cadre de son inspection conduite en 2020 relative au respect des principes de laïcité et de neutralité dans les établissements et services de la PJJ et leur déclinaison en DIR et à l'ENPJJ. Pour rappel, la mission de l'IGJ avait rendu son rapport en janvier 2021, et celui-ci a été envoyé aux DIR, aux fédérations associatives, aux organisations syndicales et aux chefs de cours en juin 2021.

A la suite des préconisations de la mission d'inspection, la DPJJ a dégagé des actions à conduire pour mieux accompagner les professionnels autour de différents axes et notamment :

- *Mobiliser les cadres et l'ensemble de la chaine hiérarchique à l'identification des problématiques et leur résolution*

La DPJJ a impulsé sur l'ensemble des DIR une démarche de contrôle thématique laïcité et neutralité par une note du 28 décembre 2021. En effet, si le rapport de l'IGJ fournit de nombreux éléments sur ces thématiques, le contrôle thématique permettra une analyse plus approfondie et des plans d'actions davantage localisés. Les synthèses interrégionales de ces contrôles seront envoyées à la DPJJ en septembre 2022 (à noter que la DIR Sud ayant déjà réalisé ce contrôle et ayant inspiré la démarche nationale, celle-ci en est déjà à la déclinaison de son plan d'actions interrégional).

Préconisation : Une fois le bilan national du contrôle laïcité réalisé, veiller à la mise en œuvre du plan d'actions territoriaux, inter régionaux et national.

La DPJJ a par ailleurs élaboré une grille laïcité/neutralité qui a été intégrée au guide méthodologique des missions de contrôles et prise en compte dans la cartographie des risques de la PJJ.

- *Enrichir les pratiques éducatives autour du fait religieux*

Une des préconisations du bilan de l'année 2020 était de davantage prendre en compte la religiosité des mineurs dans les prises en charge ; préconisation reprise dans le rapport d'inspection de l'IGJ. En effet, il ressort des bilans interrégionaux que le travail autour de la religiosité demeure insuffisamment développé et assez localisés.

Focus sur le médiateur du fait religieux d'ESOR en Ile-de-France : afin d'inscrire plus largement la question du fait religieux au sein du travail éducatif, ESOR s'est doté d'un médiateur des faits religieux et politiques qui intervient auprès des jeunes. Il rencontre de manière systématique chacun des jeunes poursuivis ou condamnés pour des infractions de nature terroriste, dans le cadre de deux entretiens minimum. Les professionnels échangeant avec le médiateur dans le cadre de ses missions expriment leur grande satisfaction, tant d'un point de vue professionnel que sur l'impact des échanges avec les jeunes concernés. Aussi, les rapports rédigés par le médiateur sont communiqués aux milieux ouverts, à l'instar de ceux rédigés par les éducateurs, ce qui leur permet de recentrer l'action éducative sur des points importants relatifs au fait religieux.

Afin de développer la prise en compte de la religiosité et du fait religieux, un groupe de travail « Religiosité, fait religieux et accompagnement spirituel » a été mis en place par la MNVI afin d'élaborer des éléments de cadrage et des fiches pratiques sur ces 3 thématiques. Le choix a été fait de ne pas travailler cela uniquement dans les situations de mineurs radicalisés mais de l'aborder de manière plus globale, pour l'ensemble des situations pour lesquelles ces dimensions sembleraient pertinentes.

Préconisation : Elaborer un document ressource « Religiosité, fait religieux, accompagnement spirituel » suite au GT animé par la MNVI.

Une des recommandations de l'IGJ insistait sur la prise en compte de l'accord des représentants légaux relativement à l'exercice du culte des mineurs. Cette dernière a été reprise dans le cadre de l'actualisation du référentiel des pratiques professionnelles et des outils pour accompagner l'entrée en vigueur du CJPM. La question de l'exercice du culte sera également intégrée dans la trame du DIPC parmi les autres actes non usuels de l'autorité parentale.

- *Une clarification juridique de la mission exercée par le secteur associatif habilité (SAH) en vue d'imposer la neutralité à ses professionnels*

L'IGJ préconisait de clarifier la nature juridique des missions du SAH. En effet, la mission des établissements et services du SAH de la PJJ n'était pas reconnue comme une mission de service public. Si la laïcité concerne la société dans son ensemble, l'obligation de neutralité ne pouvait donc pas s'imposer aux professionnels du SAH. Aussi, comme cela est annoncé par le gouvernement dans les « 17 décisions pour la laïcité », le Conseil d'Etat a été saisi par le ministère de la Justice, conformément aux recommandations de l'IGJ, afin de clarifier la nature juridique des missions du SAH. L'avis a été rendu le 14 octobre 2021, lequel indique que les missions du SAH disposant d'une habilitation « justice » relève d'une mission de service public et que le devoir de neutralité s'impose désormais à ses professionnels. Une note a été envoyée aux fédérations associatives le 1er mars 2022 afin d'accompagner cet avis. Une concertation a également été mise en place au niveau national avec les fédérations associatives dans le cadre de la réactualisation des chartes d'engagement réciproques.

Préconisation : Etre en appui du SAH quant à la déclinaison de l'obligation de neutralité au sein des établissements et services.

2. Actions mises en place en DIR et en DT

Plusieurs initiatives relatives au principe de laïcité et au devoir de neutralité continuent de se développer au sein des DIR :

Durant l'année 2021, le réseau des RLC de la DIR Centre-Est a participé à l'élaboration de l'exposition numérique « La laïcité, parlons-en » à destination des jeunes pris en charge, avec le partenaire associatif « Le Moutard ». Cette expo-quiz numérique a pour objectif de permettre aux éducateurs d'initier et d'animer de manière simple et autonome des temps d'échanges et de réflexion auprès des jeunes en les sensibilisant au principe de laïcité, aux valeurs de la République française, à notre histoire, à la diversité culturelle ainsi qu'à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Le lancement de l'exposition s'est faite à l'issue de la remise du prix de la laïcité, soit en fin d'année 2021. L'association « Le Moutard » a d'ailleurs reçu le prix de la laïcité le 9 décembre 2021 pour cet outil.

La RLC Aquitaine-Nord a piloté le projet de rédaction de la charte de la laïcité et la citoyenneté à l'EPEI de Pessac mobilisant les jeunes et les professionnels à travers trois phases : la premier autour de résidences de sociologues, d'une facilitatrice graphique et d'un photographe afin de relever des situations problématiques relatives à la laïcité et la neutralité et de capter les jeunes via la technique de la photographie. La deuxième phase consistait en la rédaction de la charte avec un suivi des échanges et une matérialisation de la rédaction via la facilitatrice graphique. Les jeunes quant à eux, poursuivent leur initiation à la photographie en inscrivant désormais les thématiques de laïcité dans leurs photos. Enfin, la troisième phase sera dédiée à la validation de cette charte par l'ensemble des professionnels, par les lignes hiérarchiques et fonctionnelles et à sa communication et sa diffusion.

La DIR Grand-Nord a été deux années consécutives primée par l'Observatoire nationale de la laïcité puis le comité interministériel de la laïcité dans le cadre du prix de la laïcité de la République Française. Le projet primé cette année est un projet de campagne d'affichage « la laïcité dans tous ses états » porté par le territoire du Pas de Calais.
Par ailleurs, dans le cadre de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, la DIR PJJ Grand Nord a lancé sa deuxième édition du concours « Photographier la laïcité » qui avait pour thème cette année : « Cité (z !) Laïcité »

La DIR Sud-Est a élaboré un guide d'aide au recrutement pour permettre aux cadres de poser des questions relatives à la laïcité et neutralité dès la première rencontre avec un candidat. La RLC DT Bouches-du-Rhône à l'occasion d'un CDTE rassemblant tous les DS et CADEC du territoire a présenté cet outil aux cadres sous la forme d'un « job dating » : des mises en scène de recrutement présentant des scénarios problématiques ont conduit les cadres à réfléchir aux réponses à apporter et à la posture professionnelle à adopter.

Les RLC DIR Ile-de-France et Outre-mer et ESOR ont réalisé le jeu « I Laïc ». Ce kit de jeu, à destination des professionnels, permet à travers plusieurs affirmations ou mises en situation, de réfléchir de manière ludique à l'application du principe de laïcité au sein des services et établissements. Ce kit de jeu, à destination des professionnels, permet d'engager le débat entre professionnels pour identifier ce qui est permis de

faire ou de ne pas faire dans le cadre de ses missions.
Afin d'accompagner au mieux les professionnels de la PJJ dans l'animation de ce média, un livret a été réalisé. Il indique en détail les fondements juridiques qui justifient les réponses aux questions. Il est à noter que ce jeu doit être utilisé en formation par des agents, et prioritairement des RLC, préalablement formés et habilités à dispenser des formations sur la laïcité. Ce jeu a été imprimé et déployé en 2021 dans l'ensemble des services de l'interrégion. L'ensemble du réseau des RLC s'est approprié ce jeu courant 2021, qui peut être intégré à toute action de sensibilisation et de formation sur la neutralité et la laïcité.

Enfin, les formations « Valeurs de la République et laïcité » (VRL) dispensées par les RLC continuent de se déployer sur le territoire national auprès des professionnels PJJ.

Préconisation : Poursuivre le déploiement des formations VRL auprès des professionnels PJJ.

D. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

1. L'articulation partenariale

Le rôle du RLC dans ces prises en charge est identifié et reconnu comme un appui pour garantir la qualité et favoriser les échanges en territoire et en interinstitutionnel.

L'articulation avec les partenaires se fait plus naturellement lorsque des espaces d'échange sont institutionnalisés. Ces temps peuvent prendre les formes suivantes :

- Instances de travail partenariales (copil de suivi RDZ dans les Alpes Maritimes, groupe de travail composé de tous les professionnels de la PJJ prenant en charge ces mesures dans le Gard)
- La tenue régulière des CPRAF restreintes (sur le territoire du Pas de Calais, la CPRAF organise une fois par an une journée d'actualisation des connaissances sur la thématique des « returnees »).
- La signature de protocoles départementaux (protocoles présents en Seine-Saint-Denis, dans tous les territoires de la DIR Grand-Nord, travaux sur la rédaction d'un protocole en Gironde, protocole en cours de finalisation dans les Yvelines, protocole signé au niveau de la Cour d'appel de Montpellier pour tous les départements du ressort, en cours de finalisation dans le territoire des Pyrénées Orientales/Aude, en cours également dans l'Aveyron). On note majoritairement l'absence de protocoles dans les territoires qui n'accueillent pas (encore) de mineurs RDZ, excepté en Alsace où un protocole « cellule d'urgence retour de mineurs » est mis en place par le parquet de Strasbourg.

46 mineurs ont également une mesure PJJ connexe attribuée à un autre territoire (MJIE/AEMO). Outre l'articulation avec les différents partenaires du dispositif, ces prises en charge nécessitent également une coordination importante entre les services PJJ des différentes interrégions pour assurer la transmission des informations. La charge émotionnelle que suscite ces prises en charge, la nécessité de mettre en place un travail pluridisciplinaire et interinstitutionnel et d'adapter les modalités de suivi au vécu traumatique des enfants, les contenus spécifiques attendus dans le cadre des rapports de MJIE et d'AEMO, rendent nécessaires les temps de sensibilisation et de formation mettant en lien les professionnels des différentes interrégions. Ces formations permettent d'améliorer la fluidité dans les échanges, comme cela a été observé au cours d'une journée d'études sur les mineurs de retour de zone organisée par la DIR Sud-Ouest à laquelle une RLC DIR Île-de-France et Outre-Mer et la RLC du Val d'Oise ont été conviées.

Grâce aux formations proposées par la PJJ et ses partenaires (notamment SG-CIPDR), les professionnels sont de plus en plus outillés pour prendre en charge ces publics. Les nouveaux

défis qui se posent à eux désormais sont d'assurer la continuité des prises en charge qui s'inscrivent dans la durée. Certains enfants suivis depuis de nombreuses années maintenant, commencent à manifester de nouveaux symptômes, s'autorisent à parler et évoquer des traumatismes vécus sur zone (scènes de violence, agressions sexuelles, maltraitance physique), ce qui démontre la nécessité de ne pas stopper les suivis trop rapidement, même si le cadre familial et l'insertion scolaire et sociale ne posent pas de difficultés.

2. Le partenariat avec la santé

Les liens sont particulièrement fluides pour les établissements de santé habitués à ces prises en charges (hôpital Avicenne en Seine-Saint-Denis, hôpital Lenval dans les Alpes Maritimes, hôpital Mignot dans les Yvelines). Cependant, la mise en place du protocole de soins prévu par l'instruction du 23 février 2018 et confirmé par la nouvelle instruction du 21 avril 2022 est parfois plus difficile pour des établissements n'ayant jamais eu à connaître de ces situations. Cela a notamment été le cas avec l'AP-HM (hôpitaux de Marseille) qui a connu ses premières prises en charge en 2021. Les contacts entre la RLC DIR et l'ARS sont primordiaux pour garantir la mise en place des bilans et suivis médico psychologique et notamment pour rappeler le cadre du protocole dédié et la nécessité de prendre en charge rapidement ces mineurs.

Concernant la prise en compte du psycho traumatisme des enfants ayant séjourné sur zone, la DIR IDFOM a produit un livret intitulé « Psycho traumatismes des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes ».

La directrice du STEMO de Marseille a également sollicité des fonds PART pour mettre en place un accompagnement d'équipe dédié à deux services prenant en charge des situations de radicalisation et RDZ (en réponse à des tensions ayant émergés entre professionnels au cours de ces suivis spécifiques).

3. Le maintien des liens avec les parents

L'articulation avec les lieux de détention des parents pour l'organisation des visites médiatisées reste dans certains territoire une difficulté. Ces visites sont parfois effectuées dans des contextes tendus (notamment en l'absence de document d'identité des mineurs nés sur zone) et rendues complexes pendant la pandémie. Les visites semblent reprendre progressivement et certaines améliorations ont été notées, notamment grâce à la déclinaison en protocole de la note DAP/DPJJ du 19 février 2021.

La question du maintien des liens avec les parents, plus particulièrement les mères retenues dans les camps du Rojava est également complexe. Certains juges des enfants ont autorisé les communications entre ces mères et leurs enfants revenus en France, or ces femmes sont visées par des mandats d'arrêt dans le cadre d'informations judiciaires en cours, le recueil de leur parole hors procédure est problématique et va à l'encontre du respect des droits de la défense et des garanties procédurales, dès lors que les rapports éducatifs peuvent être versés au dossier d'instruction. Par une note DPJJ du 10 novembre 2021 relative à la prise en charge des mineurs de RDZ, articulations entre procédure judiciaire à l'égard des parents et procédure d'assistance éducative concernant les enfants, il a été rappelé qu'aucune communication directe avec les mères sur zone n'était possible et qu'il convenait de passer par les avocats ou les associations humanitaires pour transmettre les nouvelles.

Enfin, plusieurs procès de parents se sont déroulés en 2021, confirmant comme l'année précédente le besoin particulier de préparation des enfants, mais également des professionnels, ceux-ci pouvant être entendus dans le cadre de l'audience.

Le territoire de la Seine-Saint-Denis prend en charge des mineurs dont les parents sont majoritairement judiciarisés et en détention, tandis que celui des Yvelines des mineurs orphelins. La question du maintien des liens familiaux et plus précisément celle de la parentalité est un axe important du travail éducatif qui sera travaillé au premier trimestre

2022 dans le cadre d'un atelier thématique d'ESOR avec le réseau RLC de la DIR IDFOM.

Dans le Gard, la prise en charge des mineurs de retour de zone inclut désormais l'anticipation et préparation des procès de parents incarcérés, avec une articulation entre le RADEO, le SPIP et la PJJ.

Les pratiques et besoins ayant évolué depuis la mise en place du dispositif RDZ en 2017, les partenaires du dispositif, sous l'impulsion de la DPJJ, ont proposé au Premier ministre une réécriture de l'instruction du 23 février 2018. En 2022, un travail de réécriture piloté par la DPJJ en concertation avec l'ensemble des partenaires a débouché sur la signature de la nouvelle instruction relative à la prise en charge des mineurs à leur retour de zones d'opérations de groupements terroristes le 21 avril 2022. Elle sera suivie par la réécriture de la circulaire Justice.

Préconisation : Porter les nouvelles orientations issues de l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 relatives à la prise en charge des mineurs de retour de zones auprès des professionnels.

VI. LA FORMATION

A. Déclinaison du plan de formation dédié

Impulsé par la réflexion du groupe technique « Laïcité et Citoyenneté » en 2020, l'activité de formation continue des pôles s'est déployée, en 2021, dans la suite du webinaire national intitulé « Les jeunes face à la tentation radicale : comprendre pour agir » tenu le 4 février qui a rassemblé plus de 600 professionnels, et qui a constitué la trame d'une déclinaison de formations locales complémentaires.

Considérée comme une thématique prioritaire, soutenue activement au sein de l'ENPJJ, l'ensemble de ces actions de formation touchant à la prévention de la radicalisation, la laïcité et la citoyenneté, ont permis de toucher 1872 professionnels dont 719 en distanciel au cours de l'année 2021.

Par ailleurs, le groupe technique a élargi son périmètre et changé de nom, pour devenir le groupe technique thématique « Vivre ensemble en République ».
Le plan de formation est décliné autour :
- Des dispositifs de formation « socle » du module 1 et 2 de la prévention de la radicalisation
- Des activité des PTF autour de 4 nouvelles thématiques dites « Module 3 »
- Du module enfants de retour de zones d'opérations terroristes

1. Module 1 et 2 de la prévention de la radicalisation

Déjà constatée en 2019 et en 2020, la raréfaction de la programmation de l'offre du module 1 comme « premier niveau » de formation à la prévention de la radicalisation perdure cette année encore. Deux PTF seulement l'ont maintenue, IDF-OM et Grand-Est. Le PTF Grand-Centre a également réalisé, comme prévu, le deuxième volet de la formation « Comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation » initialisée en 2020.

L'épuisement du vivier d'agents à former sur ce premier niveau de sensibilisation s'étend maintenant aussi au second niveau. En effet, si en 2020, 7 PTF sur 9 ont fait le choix du portage institutionnel du Module 2 (réalisé finalement sur 3 d'entre eux), cette année seuls les PTF IDF-OM et Grand-Est l'ont programmé.

Enfin, la version numérisée du module 1 Online, dont la mise en ligne a été finalisée en 2019 (5 parcours), a été déployée par certains PTF et par le site central. En 2021, 305 agents se sont inscrits pour suivre ce module.

2. Les nouvelles thématiques dites « Module 3 »

Les nouvelles thématiques retenues par les PTF visent à ajuster aux besoins en formation local les enjeux communs de la prévention de la radicalisation, mis en exergue par l'inspection. Ces formations, que l'on peut appeler de « troisième génération », par rapport aux modules 1 et 2 sont parues dans le catalogue de formation ENPJJ 2021. Ce panel de formations, plus étayé, permettra d'incarner les réalités locales, et notamment de penser les leviers possibles d'action éducative pour accompagner des jeunes qui, pour des raisons plurielles, peuvent se reconnaître dans des discours et des actes d'intolérance, d'intransigeance et de rejet de l'autre, voire de passage à l'acte violent, par l'adhésion à une idéologie extrémiste.

Les 4 thématiques approfondies en PTF sont les suivantes :

- *Prise en compte des faits religieux dans l'action éducative : posture, pédagogie, neutralité du fonctionnaire*
Thématique se traduisant dans des stages de formation prévus en 2021 dans 6 PTF : Paris, Rennes, Toulouse, Marseille, Lyon, Nancy.

- *Engagements violents et radicalités des adolescents ; enjeux actuels de l'islamisme ; radicalités et déviance des adolescents 2.0*
Thématique travaillée dans 2 PTF : Bordeaux, et Roubaix

- *Citoyenneté et outils de prévention, développement de l'esprit critique, éducation aux média (notamment avec « Traqueurs d'infox »)*
Thématique se traduisant dans des stages dans 3 PTF : Dijon, Nancy et Marseille

- *Lutte contre les discriminations, prévention des LGBT+phobies*
Thématique travaillée dans 2 PTF : Paris et Toulouse

3. La formation sur les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

Cette année des actions de formation sur la prise en charge des mineurs de retour de zone d'opération terroriste ont été programmées par 4 PTF uniquement : Sud-Est, Grand-Ouest, IDF-OM et Sud avec des modalités diverses. Le PTF de l'IDF-OM a fixé ces stages sur le catalogue de la formation continue ; le PTF Sud-Est a monté la formation en réactivité en collaboration avec la RLC DIR, et l'Ecole Nationale de la Magistrature. Quant au PTF Sud, il a été programmé une journée de formation sur le sujet. Enfin, le PTF Grand-Ouest a mise en œuvre, en janvier 2021, le stage initialement programmé en 2020 et qui avait été reporté.

Ajoutons qu'en Ile-de-France, était également prévue une action de formation locale pour les agents de la Seine Saint Denis, mais celle-ci a dû être reportée du fait de la crise sanitaire.

B. L'activité spécifique du site central de l'ENPJJ

1. La formation des directeurs de service et des cadre éducatifs

En 2021, ce sont 155 agents, directeurs stagiaires et cadres éducatifs de la PJJ qui ont été formés sur les thématiques « Laïcité / neutralité dans les fonctions d'encadrement » et sur la prévention de la radicalisation.

2. La formation statutaire des éducateurs

Les éducateurs de la FSE 2021-22 au nombre de 176 ont bénéficié d'une formation en distanciel durant leur regroupement de janvier 2022. Un parcours en e-learning « Prévention de la radicalisation » leur a été affecté. Si la majorité ont visualisé le parcours de formation sur la déontologie, discrimination et valeurs de la république et « Les fondamentaux de l'état et

du service public », ils sont très peu nombreux à avoir visualisé les parcours sur la radicalisation et la mouvance djihadiste (moins de 20%).

En complément de ces apprentissages en e-learning, les éducateurs en formation ont eu un temps d'échange de 2 heures, en visioconférence avec Mme EL MAGROUTI, référente laïcité citoyenneté de l'ENPJJ, relatif au parcours de formation à distance « prévention des phénomènes de radicalisation ».

Enfin, durant leur premier regroupement, en mars 2022, les éducateurs en formation ont participé à une demi-journée de « TD » sur les questions de la neutralité et laïcité.

3. Le séminaire de la recherche sur la radicalisation

Chaque année, l'unité recherche de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse organise un séminaire à l'attention des professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse et plus largement du secteur de l'enfance et de la jeunesse en difficulté, des chercheurs et des étudiants. En 2022, le séminaire de recherche porte sur le thème : « Processus de radicalisation(s) et radicalité(s) des jeunes : des catégories scientifiques aux enjeux professionnels ». Celui-ci se déroulera au rythme de 5 séances, au cours du premier semestre de l'année en cours.

C. Perspectives de formation pour 2022

Concernant le plan de formation dédié, au regard de l'épuisement du vivier d'agents à former sur ces questions, et suite au renouvellement des thématiques de formations dites « Module 3 », il semble aujourd'hui pertinent d'envisager une refonte du Module 1 et du Module 2 dans une seule offre de formation « socle ». Cette offre renouvelée, puisant dans les contenus et intervenants existants et éprouvés, viserait l'objectif de couvrir à la fois la compréhension du phénomène de radicalisation et d'extrémisme violent et les aspects plus concrets de l'accompagnement éducatif.

Une première expérimentation d'une refonte des Modules 1 et 2 est déjà envisagée et aura lieu au PTF IDF-OM au mois de juin 2022. Intitulée « Adolescence et processus de radicalisation / refonte du Module 1 et 2 », il s'agit donc d'une nouvelle mouture en 4 jours, axée sur le renforcement de la posture professionnelle, par des connaissances actualisées, des outils d'investigation et des méthodes d'analyse des situations issues du terrain.

Concernant la formation sur les mineurs de retour de zone, au printemps 2021, a été fixé le socle de formation 2022. A cette période, l'ENPJJ avait demandé à ce que chaque PTF mette en place une formation ERZOGT. Cependant, entre le printemps et l'été 2021, les PTF ont fait le constat que cette formation était désinvestie, soit parce que les professionnels avaient déjà suivi la formation et n'avaient pas rencontré de situations d'enfants de retour de zones d'opérations terroristes soit parce qu'ils n'en voyaient pas la plus-value aujourd'hui, parce qu'ils ne rencontraient jamais de mineur de cette catégorie-là.

Lors du CDN de septembre 2021 a donc été acté avec les DIR et la MNVI, compte tenu de cet état de fait, que l'ENPJJ s'engage à répondre en réactivité à une demande que ferait une DIR dès lors qu'arriverait un mineur de retour de zones d'opérations terroristes sur son territoire. Une action en réactivité serait donc proposée pour répondre à des besoins in situ des professionnels confrontés au sujet.

D. La formation des RLC

La formation annuelle des RLC a été maintenue malgré la situation sanitaire et a eu lieu du 20 au 23 septembre 2021. Le programme est disponible en annexe.

E. Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels

Concernant les sujets laïcité / valeurs de la République, comme en 2019 et 2020, les RLC ont maintenu leur engagement dans le plan de formation VRL en organisant des sessions de formation sur ce sujet auprès des professionnels. Par ailleurs, la Loi du 24 août 2021 confortant et réaffirmant le respect des principes de la République et l'avis du conseil d'Etat du 14 octobre 2021 relatif au respect du principe de neutralité dans les services et établissements gérés par le secteur associatif, ont également fait l'objet de temps de présentation par les RLC auprès des cadres et des équipes.

Concernant la radicalisation, plusieurs actions de sensibilisation ont pu être mises en place.

Certaines équipes de la DT Yonne-Nièvre ont fait la demande d'accompagnement spécifique en lien avec la radicalisation sur un territoire en 2020-2021. Le RLC a alors fait appel à l'association Convivencia avec comme intervenant Houssam Bentabet. Ces interventions ont permis une meilleure connaissance des mécanismes liés à la radicalisation et une meilleure appréhension des situations. Les professionnels ont pu appréhender les situations avec moins d'inquiétude et de fait adopter une posture professionnelle adaptée.

En Aube-Haute-Marne, dans le cadre du GT « Radicalités », une action de sensibilisation co-construite avec l'administration pénitentiaire a été mise en place pour les agents à l'Institut Rachi avec l'intervention de l'Institut du Monde arabe lors de deux conférences.

Sur la DT Aude-Pyrénées Orientales, une formation sur les radicalités d'extrême droite et des réseaux d'extrême droite sur le territoire de l'Occitanie s'est mise en place.

Sur la DT Alpes-Maritimes, un colloque inter institutionnel d'actualisation des connaissances sur la radicalisation s'est tenu les 10 et 11 Juin 2021 à Nice. 117 professionnels s'y sont inscrits dont 25 de la PJJ.

Les autres actions de sensibilisation ont surtout porté sur le partage d'outils et de ressources.

Sur la DT Gard-Lozère, une sensibilisation à l'outil « Traqueurs d'infox » sur l'éducation aux médias a été proposée aux professionnels. Une formation sur ce même outil a été déployée sur l'antenne Antilles-Guyane lors d'un stage intitulé « à quoi on joue ».

Sur la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, une sensibilisation au jeu « Republix » a été proposée aux professionnels en partenariat avec l'école des droits de l'Homme.

La RLC Aquitaine-Nord a mené un projet sur l'interculturalité en organisant une formation de 4 demi-journées sur le sujet. Ces 4 temps étaient répartis de la sorte : une introduction à l'anthropologie et aux cultures du Maghreb, une intervention sur les psycho traumatismes liés à l'exil avec l'association Ethnotopies, une mise en situation d'un travailleur social dans un contexte interculturel avec le cas iranien et enfin la formation à l'outil « Cov on ».

Les RLC de la DIR Grand-Ouest utilisent tous la « quizz-box : Ma France parlons-en » pour former les personnels éducatifs et leur permettre de porter les valeurs de la République dans le SP comme dans le SAH.

VII. RECHERCHE

A. Les recherches sur les mineurs de retour de zone

La recherche de Fabien Carrié, sociologue, intitulée « Des affaires de familles. Analyse comparée des familles de retour de Syrie prises en charge par la justice belge et française » en partenariat avec la DPJJ, le Fonds de la Recherche Scientifique de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain est toujours en cours. Démarrée fin 2018, elle vise à réaliser une étude comparative entre les situations de retours de zone et les dispositifs dédiés en France et en Belgique, et à retracer le parcours de vie des familles parties sur zone. La recherche a été stoppée lors des épisodes de crise sanitaire et a repris sur l'année 2021. M. Carrié a finalisé l'étude du terrain français et se penche désormais sur le terrain belge.

La recherche sur les enfants de retour de zones de guerre engagée par Mme Sylvie Ollitrault, directrice de recherche au CNRS, et M. Jacques Dayan, professeur associé en psychiatrie et psychologie, à la suite d'un appel à projets lancé par le CNRS en partenariat avec l'Institut des hautes études sur la sécurité et la justice (INHESJ) en 2020 poursuit son cours. L'objectif de la recherche est d'identifier les modalités de prise en charge institutionnelle de ces enfants et de voir comment les acteurs se mobilisent pour « ramener ces enfants dans la République ».

B. La recherche-action sur l'appropriation des valeurs de la République et de la laïcité par des publics allophones

Comme mentionné en partie III-1) sur l'analyse du phénomène, la DIR Sud-Est et la DIR Grand-Ouest se sont ainsi associées au laboratoire Lidilem de l'Université Grenoble Alpes, et plus particulièrement au chercheur Guillaume Coron, afin de réaliser un outil de médiation de l'information sur les valeurs de la République et la laïcité à destination des acteurs de terrain PJJ, pour travailler avec les publics MNA.

L'objectif du livrable est de permettre aux MNA d'accéder et de mieux comprendre les informations relatives au contexte sociétal dans lequel ils vivent, comme de répondre à des problématiques individuelles où la rencontre des valeurs personnelles et républicaines peut générer des incompréhensions, des malentendus, des conflits d'intérêts voire des ruptures interculturelles. Réalisé sur la base des résultats de recherche du Projet MIMNA (https://mimna.univ-grenoble-alpes.fr) l'usage de ce livret sera principalement destiné aux professionnels exerçant auprès de MNA.

Financée au niveau central de la DPJJ, la recherche-action a débuté sa première phase en février 2021 par une analyse des besoins des acteurs de terrain, un renseignement des pratiques et le recueil de besoins informationnels et de médiation auprès du public cible.

C. Les recherches pilotées au niveau DIR

En DIR Sud, la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées, a pris part à une recherche initiée par le Centre de ressources régional en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM) en 2020. Le CRESAM est une structure régionale ressource en santé mentale qui a pour objectif l'aide à la compréhension et à la prise en charge des populations engagées dans des processus de radicalisation violente. Porté par le CHU de Toulouse et le centre hospitalier Gérard Marchant, sa vocation est pluridisciplinaire et régionale. Sur l'année 2021, la DT a ainsi participé de façon indirecte à ce projet intitulé « Engagements radicaux et violences extrêmes : comment prévenir ? Quels leviers de désistance ? », par l'inscription de professionnels aux journées d'analyse de groupe proposées.

VIII. INTERNATIONAL

A. Le Radicalisation Awareness Network (RAN)

Début 2020, la participation du ministère de la justice et plus particulièrement de la DPJJ au Radicalisation Awareness Network (RAN), réseau d'acteurs impulsé par la Commission européenne autour de la thématique de la prévention de la radicalisation, a été relancée. En 2021, la MNVI s'est fortement impliquée dans les différentes actions du RAN, avec notamment la participation au COPIL France sur le RAN et la participation à l'élaboration des orientations stratégiques du RAN en faisant remonter à la Commission Européenne différentes propositions de thématiques à aborder.

La MNVI était également présente et est intervenue à de nombreux événements du RAN tout au long de l'année :

- 19 et 20 mai 2021 : participation au workshop sur les mineurs de retour des territoires de Daech et leur mère du GT liens familiaux, communautaires et sociaux (RAN praticiens)
- 4 juin 2021 : réunion du Project Based Collaboration (PBC) mineurs RDZ sur la thématique de la gestion des relations entre les mineurs RDZ et leur mère. La MNVI est intervenue pour représenter la France.
- 9 juillet 2021 : réunion du PBC mineurs RDZ autour de cas pratiques pour étayer les différents modes de prises en charge de mineurs RDZ. La France était représentée par la MNVI avec la présentation de trois cas pratiques selon les trois modalités de retours (rapatriement, expulsion et clandestin).
- 30 septembre et 1er octobre : participation à une visite d'étude virtuelle proposée par la Belgique sur la gestion des revenants et de leurs familles
- 18 octobre 2021 : réunion du PBC mineurs RDZ sur la thématique de la formation des professionnels prenant en charge les mineurs RDZ. La MNVI est intervenue pour représenter la France et les politiques publiques en matière de formation sur ce sujet.

Enfin, la MNVI est intervenue au cours d'une vidéo du RAN venant brièvement expliquer le contexte français mais surtout retracer l'ensemble des travaux du PBC mineurs RDZ de 2021 et 2021.

Les GT à destination des praticiens n'ont cependant pas été investis par les RLC. Au-delà de favoriser les échanges en matière de pratiques, des apprentissages de nouvelles connaissances via diverses conférences, le RAN est également soutien dans le montage de projets ou le financement de recherches sur les sujets qui nous concernent. En ce sens, l'implication du réseau RLC dans le RAN rejoint totalement les missions de veille et d'information qui incombent au réseau.

B. Projets internationaux au sein des DIR

La DIR Grand-Nord copilote un projet franco-belge en partenariat avec, entre autres, l'IESPP de Mons, l'école du Futur, le conservatoire royal de Mons, l'ENPJJ, CANOPE, l'ONAC-VG, l'association « Mémoires du Hainaut », la ligue de l'enseignement (belge et française). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la présidence tournante du conseil de l'Union Européenne, et du programme des grandes commémorations en 2022 et avec en point d'orgue, une restitution dans le cadre de la commémoration du 80ème anniversaire de la Rafle du Vel d'Hiv.
Il devra aboutir à la production :

- D'un module numérique transnational de formation à l'éducation à la mémoire ;
- D'un guide méthodologique de lutte contre les discours contre les idéologies extrémistes ;

- D'une boîte à outils élaborée par les jeunes de transmission de la mémoire et de lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

En DIR Sud, la Mairie de Toulouse avait répondu en 2020 à un appel à projet européen sur la radicalisation auprès de la Commission Européenne au titre du Fonds pour la Sécurité Intérieure et avait débuté, en janvier 2020 un nouveau projet international nommé « RAD2CITZEN ». Au cours de l'année 2021, la DT Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées n'a pas contribué plus en avant sur ce projet, pour lequel l'état d'avancement a été limité en lien avec les problématiques liées à la crise sanitaire. Les RLC ont cependant pu participer à une journée de conférence sur ce projet en présence des partenaires locaux, du CIPDR, du réseau RAN, de l'université des sciences appliquées de Salzbourg, d'un organisme espagnol, du responsable de politiques DG HOME (Unité Prévention de la radicalisation de la Commission Européenne), de l'aumônerie musulmane en prison en Autriche ainsi que du centre d'étude en sécurité KEMEA en Grèce.

IX. BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PLAT

Au titre de l'année 2021, les crédits HT2 consacrés aux actions de lutte contre le terrorisme et la radicalisation s'élèvent à 4,6 M€ en CP. Ils affichent une diminution de 1 M€ par rapport à l'année dernière, ce qui confirme une baisse d'activité sensible durant ces deux années de crise sanitaire.

PLAT 1

Les dépenses relatives au premier volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 1) s'élèvent à 0,9 M€. Elles recouvrent :

- Les formations dispensées par l'ENPJJ dédiées à la prévention de la radicalisation à destination des professionnels du secteur public et les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages : 0,6 M€ (au cours de l'année 2021, 631 agents ont pu bénéficier d'une formation) ; les dépenses de formation ont été impactées par la crise sanitaire en raison de l'annulation des sessions de formation en présentiel.
- La mise en œuvre d'actions de citoyenneté et de laïcité dont les crédits ont été exécutés et payés à hauteur de 0,3 M€. Toutefois, cette exécution budgétaire ne correspond pas à la réalité des projets validés en 2021 (mais non encore payés). En effet, les projets validés par la Mission Nationale de Veille et d'Information (MNVI) s'élèvent à 0,6 M€ pour l'année 2021.
  Ces actions ont pour but de susciter la réflexion et le développement de l'esprit critique, de sensibiliser des mineurs à une conception de la société basée sur les valeurs de respect de soi comme des autres, de solidarité et de tolérance (actions d'éducation aux droits et devoirs des citoyens, formation des jeunes aux multimédias, accès à des événements culturels…).

PLAT 2

Les dépenses dédiées au second volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 2) s'élèvent à 1,6 M€ et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement des équipes dans les structures, à savoir les centres éducatifs renforcés (CER), centres éducatifs fermés (CEF), unités éducatives

d'hébergement diversifié (UEHD), détention (établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et quartiers mineurs (QM) : 0,3 M€ ;
- De fonctionnement liées aux actions éducatives (camps et séjours) en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : 1,2 M€ ;
- De fonctionnement liées à la sécurité des locaux (gardiennage) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) : 0,1 M€.

PART

Les dépenses dédiées au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) s'élèvent à 2 M€ et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures (mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels qui visent à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures) : 0,5 M€ ;
- De prise en charge de mineurs radicalisés de deux structures associatives en Île-de-France (AEPC DASI Concorde Télémythe et l'ADSEA 77 – DAIS – DRECS Combs-la-Ville) à hauteur de 1,5 M€.

Au titre de l'exercice 2021, les moyens alloués en emplois et titre 2 se répartissent comme suit :

- La consommation en moyenne sur l'année a été de 346 ETPT au titre différents plans ;
- La consommation en masse salariale est estimée à 14 M€ hors CAS pensions.

X. RAPPEL DES PRECONISATIONS POUR 2022

- **La déclinaison du partenariat avec l'administration pénitentiaire**

Préconisation : Décliner les protocole DISP/DPJJ dans l'ensemble des DIR.

Préconisation : Formaliser davantage les modalités de travail PJJ/AP au sein de protocoles territoriaux.

- **Le travail avec le SAH**

Préconisation : Consolider la participation du SAH aux instances de travail mises en place par les RLC.

Préconisation : Affirmer la place du RLC auprès des services et établissements du SAH notamment dans le cadre de l'application de l'avis du Conseil d'Etat du 14 octobre 2021.

- **La connaissance et la prise en charge des publics qui relèvent du périmètre de la mission**

Préconisation : impulser un travail relatif à l'évaluation de la radicalisation au niveau national.

Préconisation : Elaborer un document ressource « Religiosité, fait religieux, accompagnement spirituel » suite au GT animé par la MNVI.

Préconisation : développer une réelle stratégie d'utilisation des fonds PLAT auprès des établissements et services.

Préconisation : Porter les nouvelles orientations issues de l'instruction interministérielle du 21 avril 2022 relatives à la prise en charge des mineurs de retour de zones auprès des professionnels.

- **Le déploiement des orientations relatives à la laïcité**

Préconisation : systématiser l'inscription des thématiques laïcité/citoyenneté dans les projets de service.

Préconisation : Une fois le bilan national du contrôle laïcité réalisé, veiller à la mise en œuvre du plan d'actions territoriaux, inter régionaux et national.

Préconisation : Poursuivre le déploiement des formations VRL auprès des professionnels PJJ.

Annexe : Programme de formation des RLC 2021

Jours Horaires	Matin	Horaires	Après-midi	Informations complémentaires
Lundi 20/09/2021 13h30 - 17h30		13h30 – 13h45	**Ouverture de la semaine de formation** Frédéric PHAURE , Directeur général de l'ENPJJ	**13h00** **Accueil**
		13h45 – 15h30	**De l'islam au jihadisme : le grand détournement idéologique et géopolitique** Anne-Clémentine LARROQUE Analyste – Historienne au Pôle de l'instruction anti-terroriste	
		15h30 – 17h30	**Les enjeux géopolitiques des conflits d'ex-Union soviétique : focus sur l'enjeu tchétchène** Aude MERLIN, Professeur de sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles-Belgique	**19h00-20h30** **Soirée dinatoire**
Mardi 21/09/2021 09h00 - 12h00	**Documentaires sur la question du voile intégral et de la radicalisation** Agnès DE FEO Sociologue EHESS et documentariste	13h30 – 17h30	Table ronde **L'engagement djihadiste féminin** - Laurène RENAUT, Doctorante en sciences du langage Université Cergy Pontoise - Romain SEZE, Chargé de mission MLRV DAP - Cyndi DUHAMEL, Psychologue clinicienne	
Mercredi 22/09/2021 09h00 - 12h00	**Les mémoires de la colonisation :** **Retour sur un douloureux passé mémoriel** Daniel RIVET, Historien, professeur émérite spécialiste du Maghreb à l'époque colonial **Pour parler des enfants d'immigrés en France faut-il en finir avec la notion d'identité ?** Stéphane BEAUD, Professeur de sociologie, Sciences po Lille	13h30 – 15h30	**Les discriminations saisies par le droit :** **Textes et domaines d'application** Nadia BEDDIAR, Professeur de droit public Université catholique de Lille	
		15h30 – 17h30	**L'épreuve de la discrimination :** **Enquête dans les milieux populaires** Julien TALPIN, Chargé de recherche en sciences politiques CNRS	
Jeudi 23/09/2021 09h00 -10h30	Temps d'échanges avec la **MNVI**	13h00 – 14h30	**Fake news et éducation aux médias** Amandine KERVELLA, Chercheuse en sciences de l'information et de la communication, Service Recherche et Documentation, ENPJJ Coralie LE CAROFF, Maîtresse de conférence Université de Paris Laboratoire CERLIS	**16 heures 30 :** **Fin de la formation**
10h30- 12h00	**Rôle du PNAT et spécificité des AMT** Aglaé FRADOIS, Substitut antiterroriste au parquet national antiterroriste (PNAT). Tribunal Judiciaire de Paris	14h30 – 16h00		